MAIRIE DE VITRY-EN-ARTOIS
3 Rue de la Mairie
62490 VITRY-EN-ARTOIS

MARCHE PUBLIC DE SERVICE A PROCEDURE ADAPTEE

Marché N°26-02

OBJET DE LA CONSULTATION :

SEJOUR 2027 :

COLONIE D'HIVER A LA NEIGE

Règlement de la Consultation (R.C.)

Date et heure limites de réception des offres :
7 décembre 2026 à 12 Heures

Responsable du marché :

Monsieur le Maire, Eric GIRAUD.
3 rue de la Maire – 62490 VITRY EN ARTOIS
Tél : 03.21.50.16.28

Article I. Objet de la consultation

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la loi relative aux marchés publics, la municipalité de Vitry-en-Artois lance une consultation relative à une colonie aux vacances d'hiver 2027.

L'objet du présent marché porte sur l'organisation d'une colonie à la neige avec des activités sur la découverte sportive et culturelle du milieu montagnard ainsi que son patrimoine local (gastronomie et histoire). La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions du code de la commande publique entrée en vigueur depuis le 1er Avril 2019.

Article II : Conditions de la consultation

2.1 - Étendue de la consultation

Le présent marché à procédure adaptée est soumise aux dispositions du code de la commande publique entrée en vigueur depuis le 1er Avril 2019.

2.2 – Durée d'exécution

Le marché s'exécutera tel qu'indiqué dans le CCTP.

2.3 - Variantes et Options

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.5 - Mode de règlement du marché

Les prestations, objet du présent marché, seront réglées dans les conditions fixées par les règles en vigueur de la comptabilité publique.

Un acompte sera versé sous ces 2 conditions réunies :

1 : A la signature de la convention et le solde à l'issue de la prestation,

2 : A compter du 1er janvier 2027.

Les sommes dues sont payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Les factures seront transmises par voie dématérialisé sur le site de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) CHORUS ou par voie électronique à la commune.

Article III : Présentation des offres

Les documents de la présente consultation sont gratuitement mis à disposition des opérateurs économiques, à compter de la publication de l'avis d'appel à la concurrence, sur le profil d'acheteur suivant :

https://marchespublics596280.fr/

Les soumissionnaires doivent impérativement candidater et déposer leur offre en ligne sur ce profil d'acheteur.

Toutes les communications et tous les échanges d'informations sont effectués par voie électronique via le profil d'acheteur.

Les offres des concurrents sont entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros.

Documents à produire

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes datées et signées par lui :

3.1 – Pièces relatives à la candidature

Conformément à l'article R. 2143-3 du code de la commande publique, le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société ;
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il ne relève pas d'une interdiction de soumissionner et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat (Ex : Chiffre d'affaire relatif à l'objet du marché au cours des trois derniers exercices disponibles ; déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat ; liste des principaux travaux réalisés au cours des cinq dernières années…).

Remarque : Le candidat peut également utiliser les formulaires DC1 et DC2 du ministère des finances.

Les entreprises de création récente communiquent les éléments globaux de capacités financières, techniques et professionnelles depuis leur création.

La preuve de la capacité technique du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références en rapport avec l'objet du marché attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

3.2 – Pièces relatives à l'offre

La réponse contient un projet de marché comprenant :

- L'Acte d'Engagement (A.E.), complété, daté et signé, par les représentants habilités à engager leur société de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché,
- Le Règlement de la Consultation (RC), approuvé, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'entreprise candidate,
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.), approuvé, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'entreprise candidate,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.), accepté sans modification, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'entreprise candidate, accompagné de ses annexes,
- L'ensemble des pièces énuméré à l'article 7 du CCTP.

Afin d'assurer le respect de l'égalité de traitement des candidats, l'absence de tout document listé ci-dessus engendrera le rejet de l'offre.

Article IV : Jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux du Code de la commande publique.
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous par notation sur 20 et pondération suivant le pourcentage appliqué ci-dessous :

- Prix des prestations (avec propositions de dégressivité pour les fratries) : 50 %,

- Respect et choix des activités (variées, de qualité, innovantes et leurs fréquences) : 40%,

- Documentations et informations fournies (photos de la structure d'accueil, support de présentation aux familles, etc.) : 10%.

Article V : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leur demande de renseignements, par voie électronique via le profil d'acheteur, au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, par voie électronique via le profil acheteur, en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

Le Titulaire du Marché

Mention manuscrite
« lu et approuvé sans réserve »

A _____

Le _____

Nom et qualité du signataire

Dressé par l'autorité territoriale,
à VITRY-EN-ARTOIS
Le

Le Maire,
Eric GIRAUD